

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2019 B 10954

Numéro SIREN : 852 722 750

Nom ou dénomination : OLAQIN

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2021 sous le numéro de dépôt 31484



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

Dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés
Ordonnance n° 2021O01190

Dépôt n° : 2021/31484

Le: 21 juillet 2021

OLAQIN
Société par actions simplifiée au capital de 10 931 186 euros
Siège social : 28 Quai Gallieni 92150 Suresnes
852 722 750 RCS Nanterre

**REQUETE AUX FINS DE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
D'APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX**

*Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Nanterre
4 rue Pablo Néruda
92020 Nanterre Cedex*

La soussignée :

Maître Alison ANAYA, avocat du cabinet Berrylaw, 7 rue de la Tour des Dames, 75009 Paris – Toque P0281 ;

Agissant au nom et pour le compte de la Société **OLAQIN**, société par actions simplifiée au capital de 10 931 186 euros, dont le siège social est situé 28 Quai Gallieni 92150 Suresnes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 852 722 750, représentée par Monsieur Laurent Maître agissant en sa qualité de Président de la Société,

A l'honneur de vous exposer que ladite Société ayant clôturé le 31 décembre 2020, les comptes de son premier exercice social, doit, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2021.

Suite à des difficultés matérielles lors de l'établissement de ses comptes sociaux, la Société ne sera pas en mesure de pouvoir se réunir dans les délais légaux afin d'approuver l'exercice clos le 31 décembre 2020.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois **jusqu'au 30 septembre 2021** lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, en respectant les délais d'information des actionnaires prévus par la loi.

Fait à Paris,
Le 30 juin 2021



Alison ANAYA
Avocat à la Cour

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE**

LE PRESIDENT

Requête n° 2021001190
Affaire : SAS OLAQIN

ORDONNANCE

Nous, Mme Catherine DREVILLON, agissant par délégation de M. Jacques Fineschi, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **30 septembre 2021** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2020** de la société requérante **SAS OLAQIN 28 QUAI GALLIENI 92150 SURESNES (RCS NANTERRE 852722750)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

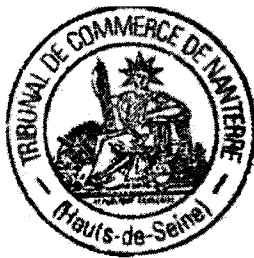
Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le Juge)



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2021O01190
Nom du dossier	SAS OLAQIN
Délivrée le	21/07/2021

Deuxième et dernière page.